N° 366 — 13e Année — LE NUMERO CINQ CENTIMES — (13 Brumaire, An 110) — Lundi 4 Novembre 1901

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de la Nouvelle Trichon) — TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING — Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. — Nord et départements limitrophes — Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'ESCLAVE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne — RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 — FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 — LOCALES . . . 0 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, 8 place de la Bourse, 10.

Téléphone

Désastre Anglais au Transvaal

Le Parti Commercial et Industriel Français

Le petit commerce et la petite industrie ont la prétention, en France, de s'organiser en parti politique. Convaincus que dans un pays de suffrage universel, on ne peut parvenir à faire respecter ses droits qu'en devenant un parti politique ou en entrant dans un parti politique ainsi, le commerce de détail et la petite industrie ont entamé une campagne dont nous voulons donner un aperçu.

Les représentants à Lille de l'Union commerciale nous ont fait parvenir depuis longtemps une conférence faite par M. Trépreau à Périgueux sous les auspices de l'Union commerciale et industrielle de la Dordogne; nous leur demandons pardon de n'avoir point encore donné dans le *Progrès du Nord*, une idée des opinions exposées dans cette conférence.

On sait que la grande revendication de l'Union commerciale s'exerce contre les grands magasins, les grands bazars, les économats patronaux et les coopératives de consommation.

« Attendu, dit-elle, que si la coopération, c'est à dire la suppléance de l'individu par l'association, doit être accueillie comme un progrès social, elle ne peut qu'être repoussée, au contraire, lorsqu'elle cesse d'être une œuvre de mutualité pure, pour devenir une affaire de commerce parce qu'elle ne peut que contribuer à la concentration qui est un véritable péril social », le *Congrès des ligues industrielles et commerciales* a demandé : 1° la patente multiple pour les grands magasins qui vendent de tout et font « trente-six-commerces », et 2°, que les sociétés coopératives de consommation et les économats patronaux subissent toutes les charges et obligations du commerce.»

En demandant la patente multiple, nous entendons frapper *l'accaparement* sans toucher les grands établissements spécialistes, disent les Unions commerciales; nous voulons faire cesser cette iniquité fiscale qui consacre que les commerçants, en général, paient comme patente une moyenne de 2.10 0/0 sur leur chiffre d'affaires, tandis que les grands magasins — le *Bon Marché* à Paris par exemple — paient seulement 0,60 0/0.

Et pour elles — le véritable régulateur économique propre permettant d'entraver l'accaparement — c'est la patente multiple. C'est le seul moyen, ajoutent-elles, d'empêcher que, peu à peu, quelques grandes maisons ou sociétés anonymes, grâce à l'abondance de leurs capitaux, à la réclame poussée en progression géométrique, à l'habileté à se servir des tarifs de transport, n'exproprient, à leur profit, toutes les professions du pays.

Grâce à ce « laisser faire » disait Trépreau, à Périgueux, la liberté commerciale non réglée produit l'oppression; la concurrence se tue elle-même, aboutissant au monopole, à l'accaparement.

Nous sommes heureux de nous trouver, en l'espèce, en communauté d'idées avec les Unions commerciales. Nous acceptons avec elles, qu'il y a entrave à la liberté quand le savoir, l'intelligence, l'activité, sont vaincus par la puissance de l'argent.

L'interventionisme d'Etat se justifie aussi bien ici que dans la grande industrie pour empêcher l'exploitation de l'ouvrier par le patron et pour réglementer le travail dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé des travailleurs, enfants, femmes et hommes, les *Unions* demandent également que les sociétés coopératives de consommation soient astreintes à la patente.

Si les Sociétés coopératives n'étaient *bornées à rester des œuvres de mutualité*, on aurait pu les accepter comme un nouvel élément de progrès social; « mais, sous le couvert de sociétés coopératives de consommation, il se forme partout d'immenses machines commerciales qui font un commerce inégal et une concurrence absolument déloyale.»

Et comme preuve à l'appui, l'*Union commerciale de Lille* (15 novembre 1900), signalait que plusieurs députés et maires collectivistes venaient de fonder une « Fédération nationale des coopératives», dans le pays de coopérative belges.

« Le capital de la Fédération sera constitué par des parts bénéficiaires remboursables à 500 fr., à la rémunération desquelles 33 0/0 des bénéfices seront attribués, le reste étant réservé à la propagande du parti collectiviste.»

Ce n'est plus là de la Mutualité, ni de la *coopération*, disent les *Unions*, c'est une société commerciale.

Autre exemple:

Au mois de janvier 1901, un avis de l'architecte du département de la Somme, informait les administrés qu'à l'avenir le département ne s'adresserait qu'aux Sociétés ouvrières pour les travaux d'entretien et de réparation des bâtiments départementaux.

Que deviendront les entrepreneurs patronx, payant patente, et les travaux de l'Etat, des départements et des communes sont confiés exclusivement aux Associations ouvrières qui n'ont, elles, aucune charge de patente, se demandent les Unions commerciales?

L'objection mérite en effet qu'on s'y arrête.

Quant aux Economats patronaux, ils ne se défendent plus. C'est un moyen déguisé *de payer le salaire de l'ouvrier* en nature. Avec les Economats, on leur fait sentir leur misère d'une façon beaucoup plus dure, on contrôle leurs dépenses et leur manière de vivre et, par les avances, on les maintient dans une dépendance déplorable, tout en concurrençant le commerce local. Il est donc juste que ces Economats soient assujettis à la patente multiple.

Mais ce que je veux maintenant retenir, c'est que les *Unions commerciales* ont l'air de devenir franchement républicaines, puisque le *Syndicat Général de la charcuterie française* a chargé récemment son président, M. Jumin, de demander à M. Léon Bourgeois, chef du Parti radical, de devenir leur défenseur attitré!

On peut lire aussi dans « les Affiches Tourangelles » du mois de septembre dernier un discours d'un des membres influents des Unions commerciales dans lequel on met en garde les industriels et les commerçants qui veulent être du « Parti qui se fait pas de politique ».

« Dire qu'un grand parti commercial ne fera pas de politique, déclare M. Lebbée, c'est un non sens, puisque la prospérité du commerce dépend *surtout* d'une bonne politique.

« Or, je vous le demande, pensez-vous que quand les commerçants font cause commune avec les partis de réaction qui, pour conquérir le pouvoir, sont décidés à aller jusqu'à la guerre civile; pensez-vous, dis-je, que *ces commerçants faisant* preuve de perspicacité, pensez-vous qu'ils ne fassent pas de la politique et la pire de toutes, puisqu'elle est la politique des dupes au seul profit des pêcheurs en eau trouble...

« Ne pas vouloir faire de politique au sein du parti commercial et dire qu'il appuiera tous les candidats de ses voles, à quelqu'opinion qu'ils appartiennent, c'est un paradoxe...

« Soutenir les candidats politiques, c'est faire de la politique, quoi qu'on en dise, et j'ajoute que c'est en faire de la mauvaise que de charger du soin de la défense du commerce les adversaires des institutions que le pays s'est données et pour lesquelles depuis trente ans, il manifeste un profond attachement. »

Voilà qui est parlé d'or. *Républicains* d'abord, parce que la République c'est l'instrument de l'*émancipation* et du progrès ininterrompu, commerçants ensuite, car il est juste et légitime que chacun ait sa place au soleil.

Sommes-nous d'accord avec les *Unions commerciales?*

De FAVEROLLES.

Comme ils se connaissent

Max Régis dans l'*Antijuif* d'Alger traite Dubuc, le Conseiller municipal nationaliste antisémite de Paris de « Moucharde de la Préfecture de police ».

Le jeune Cailly dans l'*Etendard Antijuif* qualifie par contre Max Régis d'« âme bouffie d'orgueil et de présomption qu'il faut laisser patauger dans le bourbier sans parler de sa vie privée car on n'en finirait pas ».

Comme ils se connaissent bien tous les gens de la bande! Ah! M. Lorthiois a de bien beaux amis!

JURISPRUDENCE

Faillite. — Femme mariée. — Mari. — La déclaration de faillite, légalement prononcée contre une femme mariée, ne fait pas obstacle à ce que son mari soit également mis en faillite, s'il est établi qu'il se soit immiscé dans le commerce de sa femme en se livrant habituellement à l'occasion du négoce de celle-ci. « des actes de commerce.(*Cour de Cassat. 21 Octobre 1901*).

On dit...

Le divorce en Italie.

Depuis longtemps, les Italiens et les Italiennes — aussi et surtout — mêmes qui sont mariés et mal mariés — demandent le divorce. Ils sont sur le point de l'obtenir.

A la rentrée du Parlement italien, le gouvernement présentera un projet de loi qui instituera le divorce en Italie. Les cas seront ainsi limités :

Si l'un des époux est condamné aux travaux forcés ;

Si l'on est dans un des cas prévus par le Code pénal pour obtenir la séparation, avec limitation aux cas graves ;

Si la séparation entre époux a duré quatre années.

Combien d'époux mal assortis, de l'autre côté des Alpes, n'attendent que cet heureux moment pour pousser le classique ;

— Enfin, seul !

* * *

Si non e vero...

On raconte que dernièrement Mlle Cléo de Mérode, recevait la visite d'un explorateur, M. W. Parke, qui, disait-il, venait lui présenter les souvenirs d'un nègre barbare : Dinizulard du Soudan.

Et devant l'étonnement de Mlle de Mérode, M. Parke, recontait que, capturé par la peuplade des Pulis, il n'avait pu son salut qu'à un fourreau illustré saisi parmi ses bagages, et première page duquel se trouvait la photographie de la danseuse. Un nègre, Pulis, qui, en voyant cette photographie, avait *aimé à Paris*, il y a quatre ans, au village soudanais établi près de la tour Eiffel, reconnaissait à la bonne mamiselle, belle Fraancha », et avec des sanglots dans la voix mettait en liberté M. Parke et ses compagnons, en disant :

— Toi aussi belle mamiselle, toi libre !

Preuve nouvelle de la toute-puissance de l'immortelle Divette.

OPINIONS

L'ARTICLE DU JOUR

Du « Matin »

L'au-delà et les forces occultes

Mme Augusta HOLMÈS

Mme Augusta Holmès est connue de tous comme l'auteur acclamé de l'*Ode Triomphale* et de la *Montagne noire*. Ses mélodies comme l'*Hymne à Eva* et les *Griffes d'or* ont plu infiniment dans les salons mondains. Je savais qu'elle s'était beaucoup occupée des sciences occultes; aussi étais-je certain de l'intérêt qu'aurait une causerie avec elle sur l'Au-delà. Mon espoir a été dépassé. Je sors de chez elle étourdi de miracles et, avant de les rapporter, je dois dire pour rassurer ceux qui me liront, que l'illustre musicienne m'a donné sa parole d'honneur qu'aucune imagination ne s'est glissée dans son récit, qu'elle a vu et qu'elle certifie tous ces prodiges.

Je l'ai trouvée dans son appartement de la rue Juliette-Lamberti, où elle travaille au poème d'un nouvel opéra. Car, à l'exemple de son maître Wagner, Mme Holmès compose elle-même le livret de ses drames lyriques. Elle est impressionnante comme une magicienne avec sa chevelure de sybille, dans sa robe rouge cardinalice où se détache la chaîne d'or qui tient une croix orientale.

« Rien ne me paraît plus intéressant, me dit-elle, que les sujets traités dans votre enquête. L'art lui-même ne me passionne pas davantage. Je me suis toujours occupée d'occultisme parallèlement à mes travaux.

« Je m'étais adonnée autrefois, avec des amis, à l'écriture spirite ; mais c'est seulement depuis trois années que j'ai obtenu des phénomènes extraordinaires et incontestables, qu'ils me paraissent inexplicables, si on n'admet pas l'intervention, extérieure à nous, d'esprits, larves de la magie ou désincarnés du spiritisme.

« Sardou m'avait parlé d' « apports ». Il m'affirmait que des objets avaient traversé des murs pour arriver jusqu'à lui. Mais je n'y croyais pas, n'ayant pas vu.

» Voici comment ma conviction s'est faite. Je crois, comme Sardou, parce que j'ai fait et que j'ai vu.

Le spectre d'Ambroise Thomas

« Il y a trois ans, chez des amis, la maîtresse de la maison me dit qu'elle était hantée par le souvenir d'Ambroise Thomas qu'elle avait beaucoup connu de son vivant. Elle me demanda de l'évoquer. Nous nous mîmes ensemble à la table. Ambroise Thomas se manifesta aussitôt. « Je n'étais pas fait, nous dit-il, à notre vif étonnement, pour connaître les grands maîtres l'on connaît. Mon genre véritable était le genre gai, léger et frivole. Ainsi mon chef-d'œuvre est-le *Perruquier de la Régence* que j'ai écrit vers mon vingt-deuxième année. Seulement j'ai détruit plus tard pour ne pas nuire à mes succès futurs ». Notre curiosité fut piquée, car chacun d'entre nous ignorait jusqu'au nom de cet opéra resté inconnu. J'eus l'idée de me rendre chez l'éditeur du défunt et je lui demandai s'il existait un *Perruquier de la Régence* par Vautour de *Régnon*. Des recherches furent faites dans les livres et on trouva qu'en effet un opéra de ce nom avait disparu, qu'il était bien d'Ambroise Thomas, mais que celui-ci avait ordonné d'en détruire les planches.

Le fantôme de César Franck corrigé une partition

« Un des commensaux de cette maison amie, M. de G..., qui est extraordinaire médium suivant quelques du monde accompli — connu Mme Holmès — dans un état de sommeil transe, sentit l'esprit de César Franck le posséder. A ce moment, tout à coup, au pied de ma table apparut une année rose. « C'est votre vieux maître-qui vous l'envoie », dit-il. Et pendant quelques minutes je caussais avec une entité qui n'était peut-être pas César Franck *lui-même*, quoique elle prétendît l'être, mais qui me donna une preuve de son extraordinaire savoir musical. Je travaillais alors ma symphonie d'Andromède. « Il y a, me dit le mystérieux visiteur par la bouche du médium, une faute dans la seconde partie, huitième mesure, second violon *a*. Je le répète : « Oui il y a une erreur dans la huitième mesure second violon ». Est-ce une faute de ma part ou une erreur du copiste? questionnai-je. « C'est une erreur du copiste », répondit l'Esprit. — Quand je rentrai chez moi, j'allai droit à ma partition et je découvris en effet à l'endroit indiqué une faute du copiste qui m'avait échappé ».

J'étoutais Mme Holmès avec une attention grandissante. Elle sait donner à ce qu'elle raconte une vie et une chaleur que des romanciers lui enviraient. Et j'avais sa parole qu'elle ne me dirait comme un savant, rien que d'exact ! L'atmosphère autour de nous était glorieuse et troublante. Le piano, la table de travail, devant elle, un volume de Shakespeare, sur les murs les lauriers d'or que ses œuvres lui ont rapportés; ici un magnifique dessin de Puvis de Chavannes qui lui écrit dans une dédicace son admiration, là les portraits de Wagner, de César Franck comme les deux lares de la demeure. Pourquoi les grands hommes du passé ne viendraient-ils pas, en effet, s'ils en ont l'occasion, rendre visite à cette femme qui a réuni la beauté et le génie ?

Je ne n'avais encore qu'au début des merveilles.

Miracles sur miracles

« Désormais, reprit Mme Holmès, les phénomènes devaient s'accumuler et s'exalter crescendo.

« Tout d'abord une table à manger de vingt-cinq couverts (les domestiques se mettaient à plusieurs pour la déplacer) fut soulevée des ses quatre pieds au niveau de nos épaules. Une rose moulée de rosée tombe dans mon assiette, crée instantanément (il n'y avait dans la maison que des chrysanthèmes). C'était un « apport ». Comme je demandais qu'une autre fleur fût placée à la boutonnière de M. L., le fils aussitôt obéit, et elle y apparut subitement. Parfois une table très légère devenait, par l'influence des esprits, si lourde qu'à six nous ne pouvions la soulever, et une autre d'un poids énorme s'enlevait au seul contact de nos doigt, parfois même sans que nous la touchions. La force occulte ayant dit cette fois qu'elle s'appelait la dur de Fronsac, je répondis en badinant : « Eh bien ! je serais charmée de causer avec vous. Asseyez-vous à mes côtés. » Aussitôt une chaise qui se trouvait à quelque distance vint projetée contre mon fauteuil. Je résistai à l'évidence. Comme mon verre encore plein était devant moi, je dis : « Prouvez donc. » Et *comme yeux le vin s'évanouit, humé par une bouche invisible*. Je constatai que l'ironie déplaisait à cet étrange visiteur, car l'un d'entre nous ayant traité le duc de Fronsac de « fumiste », fut précipité de sa chaise, jeté sur le sol et grièvement meurtri.

« Les prodiges se corsèrent encore. Des dragées vertes se répandirent sous notre main, dans notre serviette. Un piano, dont le couvercle était rabattu, donna une gamme sur un tous graves. Puis subitement de l'intérieur directe. Un crayon écrivit tout seul sur du papier blanc : « Tu me verras. »

» M. de G..., principal médiateur de ces forces, est souvent l'objet de leurs espièglieries. Un soir, entre mes doigts, naquit une étoffe, du satin. Quand je regardai, je reconnus une cravate dont le nœud n'avait pas été défait et restait maintenu par l'épingle. Le reste fait semblant de s'en aller en criant à la persécution et au martyre.

Nous allons voir ce que feront le Gouvernement et le Parlement.

Nous verrons si la réponse que l'abbé Gayraud prête dans l'*Unicers* à M. Waldeck-Rousseau *repose sur quelque chose de sérieux*. Nous verrons si quand les congrégnistes « louent leurs services » pour une œuvre quelconque à un propriétaire ou à une société, il n'y a pas là le « fondation faite par la congrégation », il n'y a pas d'établissement congréganiste mais un « établissement confié à des congrégnistes pour un but qui n'a rien de congréganiste. »

Nous avons depuis longtemps de quelles ressources disposa la casuistique des jésuites, mais nous ne nous attendons pas à de pareilles.

Mais pourquoi donc jésuites et autres gens de froc quitteraient-ils leurs établissements, je vous le demande ? Vite une petite société civile derrière l'école ou autre établissement, vite un petit-nom, et le tour est joué !

Si c'était pa la loi sur les congrégations, ce serait grotesque.

De F.

Block-Notes

LA FACTURE

Lorsqu'on alla chercher Cincinnatus pour lui donner le Consulat, cet homme de bien labourait son champ : il fit bon accueil aux tiéterus, jeta sur sa charrue un regard de regret et alla s'occuper des affaires publiques. Lorsqu'on alla chercher le médecin pour soigner M. Mac-Kinley, ce savant homme était chez son barbier : on le rasait ; il reçut les gens qui venaient le déranger comme des chiens dans un jeu de quilles, constata qu'il ne pouvait pas sortir avec du savon plein la figure, ni même, lavé, avec la moitié de sa barbe seulement, et il pria qu'on lui laissât le temps d'achever sa toilette, — témoignant ainsi d'un esprit pondéré, sage, modeste, insensible merveilleusement à l'appât des grandeurs. Il affirmait, d'une manière éclatante, sa croyance à l'égalité de tous les hommes entre eux. Il refusait de se déranger pour un grand de la terre avec plus de hâte qu'il n'aurait fait pour un pauvre gars. Démocrate éminent !... Même il semble qu'il apportait à cette manifestation de ses idées un peu plus d'ostentation qu'il n'était nécessaire. — car le Président allait mal... Et l'on se demanda s'il ne laissait pas voir, par cette lenteur, un peu d'ennui d'avoir une grande responsabilité à prendre.

Le Président Mac Kinley mourut. Cinq médecins l'avaient soigné. Quand ils eurent définitivement échoué dans la tâche qu'ils avaient assumée, ils firent preuve d'une aimable délicatesse. Ils se retirèrent modestement, disparurent ; ils retournèrent soigner des gens de rien ; ils eurent même cette attention de ne pas tout de suite présenter leur facture.

Les jours passèrent. Le triste événement s'éloigna. Les médecins se firent une raison et, maintenant, ils se cachent pour qu'ils ne puissent pas leur toucher les honoraires dus. Les honoraires dus, ils en ont eux-mêmes fixé le montant — et de façon à indiquer le cas qu'ils font, tout à la fois, de la famille de leur client et de la profession qu'ils exercent. Tous les cinq à ce sujet, et depuis qu'il n'y a plus de doute sur la gravité de la maladie qu'ils soignaient, ils sont d'accord parfaitement. Et ils demandent tous la même somme. Une somme ronde. Cent mille francs chacun. Comme ils étaient cinq, ça fait un demi-million. Etant donné que leur malade est mort, cela semble cher à de bons esprits.

Evidemment, on ne soigne pas tous les jours un Président de République. Mais le docteur à qui l'on faisait la barbe quand il fut appelé, et qui ne se dérangea pas plus vite pour un Président de République que pour un autre mortel, ne fausse-t-il pas un peu les principes qu'on doit en vénérant pour les soins donnés à ce Président des honoraires spéciaux, très spéciaux, car il est peu vraisemblable qu'il prenne généralement cent mille francs pour ne pas guérir quelqu'un.

MAFFLAN.

Nos Dépêches

Parfil télégraphique et téléphonique

LE CONFLIT FRANCO-TURC

L'attitude du Sultan

L'Agence Havas publie la dépêche suivante qui contredit la brusque rupture qui convient hier à la dernière heure et que nous avons enregistrées sous réserve dans l'espoir jusqu'à la confirmation. Le reste fait semblant de s'en aller en criant à la persécution et au martyre.

« Constantinople, 2 novembre. — Des offres de régler immédiatement l'affaire Lorando ont été faites officiellement par le sultan.

» Jusqu'à présent, en regards ces nouvelles négociations comme illusoires, étant donné que, comme par le passé, aucune garantie sérieuse n'est présentée.

D'autre part, enregistrons en lui en laissant la responsabilité, l'information suivante de l'*Echo de Paris* :

« Le sultan ne s'inquiète pas outre mesure de voir la flotte française venir devant Mitylène, parce que la majorité des habitants sont des Grecs. Au contraire, la possibilité d'un débarquement de troupes françaises et d'un raid dans l'intérieur du pays le terrifie. Il vient de donner l'ordre de compléter, en toute hâte, les défenses de l'entrée des Dardanelles, de Smirnique et de Smyrne. Des mines sous-marines ont été placées, les troupes ont été mobilisées dans les endroits qui pourraient être favorables à un débarquement, afin de l'empêcher.

« Dans toute la Turquie les sentiments francophobes sont très violents et l'on a des craintes pour les résidents français des villes turques, Constantinople exceptée. »

L'attitude de la France

L'Affaire Lorando — Le gouvernement français exige satisfaction entière

Paris, 2 novembre. — Il résulte d'une dépêche de Constantinople parvenue ce matin à Paris, que la simple annonce de l'envoi d'une importante division navale française dans les eaux turques a suffi pour faire comprendre à la Porte que la période des atermoiements et des subterfuges était close et que le gouvernement français était fermement résolu à forcer la Turquie à remuer, immédiatement.

Dès qu'elle eut connaissance de la décision prise par la France, la Porte a informé télégraphiquement que l'affaire Lorando était réglée comme l'a été l'affaire Tubini.

Le Sultan aurait, en effet, signé un iradé par lequel il reconnaît le chiffre de la créance Lorando tel qu'il a été fixé par la France.

Il resterait donc à obtenir des garanties effectives pour les paiements à faire. Mais l'affaire Lorando ne constitue qu'un cas particulier des revendications de la France et lors même qu'elle serait réglée comme il convient, le gouvernement français n'entend pas borner son action, cette fois, à la solution d'incidents de cette sorte.

L'action énergique qu'il s'est déterminé à exercer vis-à-vis de la Turquie doit servir à un but plus général et plus important. Il s'agit d'obtenir que la situation générale de la France en Orient, non pas seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue moral, soit mise désormais à l'abri des attentes qu'on a essayé d'y porter.

Il s'agit d'obtenir l'assurance que cette situation sera désormais soustraite à toute à la Porte la conviction que la France est fermement résolue à faire tout ce qui sera nécessaire pour arriver à ce résultat.

Entretiens ministériels

Paris, 2 novembre. — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, s'est rendu successivement, ce matin, à l'Elysée et au ministère de de l'intérieur pour conférer avec le Président de la République et le président du Conseil et les mettre au courant des incidents de l'affaire franco-turque.

M. de Lanessan, ministre de la marine, a également conféré ce matin avec M. Waldeck-Rousseau, à l'issue de l'entretien que le président du Conseil a eu avec le ministre des affaires étrangères.

Paris, 2 novembre. — Les questions envisagées rajourd'hui par les membres du gouvernement au cours de la *conférence prolongée* qu'ils ont eue à propos du conflit Franco-turc sont de deux ordres absolument distincts.

Les unes ont trait aux mesures qu'il convient de prendre pour exiger de la Porte non plus seulement les paiements des sommes mondaines mais aussi la satisfaction morale destinée à garantir contre toute nouvelle attaque le prestige de la France en Orient.

Les autres sont de nature purement diplomatique. Nous croyons savoir que le gouvernement a fait part aux puissances de son intention formelle d'en finir une fois avec les tergiversations de la Turquie et que les grandes puissances, loin de protester contre le projet de la France, l'ont plutôt encouragé, s'engageant à ne gêner en rien son action.

C'est le résultat de ces négociations particulièrement délicates que M. Delcassé s'est fait confirmer aujourd'hui au ministère de la République et à M. Waldeck-Rousseau.

Quant aux détails de la mission confiée au contre-amiral Caillard, ils ont été définitivement arrêtés et dans l'après-midi le ministère de la marine a pris toutes les mesures nécessaires avec son chef d'Etat-major général.

Deux télégrammes chiffrés ont été envoyés aussitôt à la Préfecture maritime de Toulon et à l'amiral Caillard qui trouvera des instructions formelles à son passage en Pirée où il doit s'arrêter pour faire du charbon.

Le secret le plus absolu est gardé bien entendu sur les délibérations du gouvernement, mais on sait cependant que l'amiral Caillard l'ordre d'occuper un port quelconque de plus importante doit le nom qui jusqu'ici demeure caché et de ne le dévoiler qu'après le Pirée, avec vingt-quatre heures de la Porte une sommation expresse.

T. R.